

LE LABEL BAS CARBONE

Contribuer à l'atteinte
des objectifs climatiques



Élaboré par le ministère de la **Transition Écologique** en partenariat avec divers acteurs, le **Label bas carbone** vise à soutenir les efforts de la France pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Le bas carbone quésaco ?

Le terme "bas carbone" fait référence à des **pratiques**, des **technologies**, des **produits** ou des **modes de vie** qui génèrent moins d'émissions de gaz à effet de serre que les alternatives traditionnelles. L'objectif principal est de **réduire l'empreinte carbone** globale afin de lutter contre le changement climatique et ses effets néfastes.

Le **Label bas carbone** est le premier cadre de certification climatique volontaire en France. Il garantit que les projets de réduction ou séquestration du carbone réalisés sur le territoire national contribuent correctement et de manière transparente à atteindre les objectifs grâce à des méthodes crédibles et vérifiées de comptabilisation des **émissions des gaz à effet de serre**.

(source : <https://agriculture.gouv.fr/>)

Les actions que vous pouvez mettre en place



Énergie renouvelable :

Utilisation de sources d'énergie propres comme l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et géothermique qui produisent peu ou pas de GES.



Transports durables :

Choix de déplacement à pied, à vélo, en transports en commun ou en véhicules électriques.



Consommation responsable :

Choix de produits et de services qui ont un impact environnemental réduit tout au long de leur cycle de vie, de la production à l'élimination.



Gestion des déchets :

Réduction, réutilisation, recyclage et compostage des déchets pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre liées à leur élimination.

Le bas carbone à la Serpe

Aujourd'hui, la Serpe s'engage dans cette dynamique vertueuse en proposant à chaque agence d'agir concrètement à son échelle et à son rythme.

Quelques unes de nos actions :

- Réutilisation des déchets verts (compostage, paillage),
- Gestion précise des programmations d'arrosage automatique de nos chantiers,
- Achat de matériel et véhicules électriques, utilisation d'huile biologique pour les machines,
- Recrutement à proximité de l'agence,
- Proposition de robots de tonte auprès des clients,
- Choix des végétaux produits localement auprès de nos fournisseurs
- Installation de panneaux photovoltaïques...



Qui peut déposer un projet Label bas carbone ?

Toute personne physique ou morale qui souhaite contribuer à la lutte contre le changement climatique en allant au-delà des pratiques usuelles. Il est possible de déposer seul son projet, ou de faire appel à un mandataire.

"Citation du mois"

"La fleur de l'âge prend racine dans le cœur."

Pour ne manquer aucune actualité du Groupe, rendez vous sur notre site internet ou suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Site internet du Groupe

